

# DU BEC DE GAZ A L'HALOGÈNE. LES ENJEUX DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LYON\*

—  
*Jean-Michel DELEUIL*

**Jean-Michel DELEUIL**  
*Laboratoire de géographie rhodanienne  
Université Lumière Lyon 2*

Depuis la fin du Moyen Âge, les impératifs sécuritaires ont imposé aux grandes villes l'organisation de services d'éclairage public. Or, jusqu'aux travaux de Lebon, seules des techniques dignes du paléolithique permettent d'obtenir une lumière artificielle relativement durable : chandelles, torches et lampes à huile. Sensibles aux intempéries, difficiles à entretenir, peu lumineuses, elles donnent lieu à des éclairages d'extérieur aussi vacillants qu'aléatoires. C'est donc au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'avènement de la lumière du gaz, que l'éclairage public et le paysage urbain nocturne entrent dans l'ère de la modernité industrielle.

Désormais, la question de l'éclairage urbain se pose en ces termes : contrôle et sécurité, esthétisation et promotion. Et, si le paysage nocturne des villes, de Lyon en particulier, a considérablement évolué au gré des techniques et des politiques, les enjeux de l'éclairage public

\* Ce texte inédit est extrait de la thèse « Lyon la nuit, espaces, pratiques et représentations », soutenue en mars 1993, dont la version abrégée a été publiée aux PUL sous le titre *Lyon, la nuit*, en décembre 1994.

1 - Archives municipales de Lyon (AML), rapport Eynard, 28 juillet 1823.

2 - AML, Projet Renaux, juillet 1829.

sont inchangés depuis qu'un modeste ingénieur les a ainsi exprimés en 1823 : « l'éclairage des villes, si important pour leur sûreté la nuit, et leur jouissance le soir, ne peut manquer de se développer, car on n'osera se dire originaire d'une ville où l'obscurité règne, et toutes postuleront la devise : « *Post tenebras lux*<sup>1</sup> ».

## PRODUCTION ET DIFFUSION DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

### *La distribution du gaz, un enjeu industriel*

En 1829, Jules Renaux soumet à la municipalité un projet d'éclairage au gaz : pour remplacer « la triste et dégoûtante chandelle », il propose d'utiliser la houille bon marché de Saint-Étienne pour en extraire l'hydrogène nécessaire au nouvel éclairage public et privé. « La population de notre ville, son commerce, ses richesses, ses établissements publics, ses magasins décorés<sup>2</sup> » ne peuvent plus longtemps ignorer la lumière nouvelle qui éclaire déjà Londres et Paris.

Les premiers essais sont concluants. L'éclairage au gaz enthousiasme les autorités et les populations du centre-ville. En quelques années, la modeste entreprise de Renaux se développe et devient la compagnie du gaz de Perrache. Elle alimente rapidement plusieurs milliers de becs publics et privés, le long d'une canalisation unique qui dessert le cœur de la presqu'île.

Ainsi, le paysage nocturne de Lyon présente alors un fort contraste entre les quartiers éclairés au gaz et ceux qui sont éclairés à l'huile. Or, le luxe et la modernité entrent dans le foyer par la conduite de gaz. Les classes moyennes et supérieures de toute la ville réclament le gaz avec insistance, mais seules les demandes concernant des locaux

proches de la canalisation sont satisfaites par la compagnie, dont les bénéficiaires sont proportionnels au nombre d'abonnements par mètre linéaire de conduite. Les populations aisées, mais éloignées du réseau, voient leurs rues, leurs foyers et leurs boutiques encore éclairés à l'huile, et participer ainsi au même paysage que les quartiers ouvriers et les périphéries. Pour ces populations, ne pas bénéficier du gaz est un signe de déclassement social inadmissible. Entre 1836 et 1840, les réclamations ainsi motivées affluent à la mairie.

La compagnie Perrache jouit d'un monopole de fait dans le quartier le plus rémunérateur, le centre-ville dense et commerçant. Cette position de force empêche très vite toute concurrence, de sorte qu'il semble impossible que le gaz soit distribué aux quartiers excentrés, tant que la compagnie refuse d'étendre sa conduite, au grand désespoir de la municipalité. En 1841, Renaux utilise ce moyen de pression pour obtenir le monopole officiel de la distribution du gaz sur la commune de Lyon, en échange de son engagement à prolonger son réseau vers les quartiers périphériques.

### *L'éclairage au gaz, un enjeu commercial*

En 1841, le réseau éclairé de 1836 (cf. cartes) est densifié, mais il faut attendre 1847 pour voir le gaz se diffuser hors du centre-ville. En 1848, le bilan de l'éclairage public au gaz est le suivant : en quinze ans, l'intensité lumineuse a triplé en périphérie, quadruplé en centre-ville. Durant plusieurs décennies, la diffusion du gaz se fait au coup par coup, au gré de la croissance urbaine, et au rythme des tractations entre la municipalité et la compagnie Perrache.

Celle-ci étend peu à peu son hégémonie aux communes suburbaines, en

rachetant les entreprises qui les éclairent (Croix-Rousse, 1850) ou en fusionnant avec elles (Guillotière, 1881-). Ainsi se constitue la compagnie du Gaz de Lyon, dont les conduites atteignent Vénissieux en 1882. Enfin, en 1887, sont éclairés au gaz les quartiers populaires de Montchat et Monplaisir, plus de cinquante ans après que les premiers becs publics soient apparus rue Mercière, et alors que certains commerçants du centre-ville expérimentent l'éclairage électrique.

Bien que tous les quartiers soient éclairés au gaz, réverbères et lanternes n'y sont pas uniformément répartis. Leur éloignement augmente ainsi, en fonction de leur distance au centre :

\* – Promenades très fréquentées (place Bellecour) : 15 à 25 m.

– Quais et voies principales : 20 à 30 m.

– Rues ordinaires : 35 à 60 m.

– Quartiers excentriques et banlieues (sic) : 60 à 80 m<sup>3</sup> ».

Les points les plus excentrés de la ville sont encore éclairés de quelques lanternes à huile, mais le contraste est tel, entre la lumière du gaz et celle de l'huile, que celle-ci est perçue comme une obscurité, comme si le gaz inaugurait l'ère de la ville enfin éclairée. « On se demande comment nos pères pouvaient se passer du gaz (...). "C'est une révolution !" diraient-ils, et ils auraient raison<sup>4</sup> ».

L'éclairage au gaz modifie le paysage du centre-ville, et devient un thème privilégié des représentations de la vie urbaine des années 1880. Il est d'abord symbole de gaîté, des distractions bon enfant d'une population fraternelle qui pratique la promenade de soirée, galante ou familiale, sur la rue de la République où « un double courant de foule monte et descend (...) et s'égaie à l'éclat des vitrines disposées pour briller<sup>5</sup> ». « Tous les mondes, toutes les classes se coudoient » dans ce centre-ville idéalisé,

lumineux et gai, que l'on aime à décrire interclassiste, mais où « l'usage et un accord tacite mettent chacun à sa place<sup>6</sup> ».

Revers de la médaille, si l'éclairage au gaz promeut la déambulation nocturne, il peut inciter à l'oisiveté. On voudrait les Lyonnais austères et laborieux, et on les voit à la lueur du gaz s'adonner au loisir le plus improductif : « Plus on s'évertue à multiplier les lanternes à gaz (...), plus se développent dans toutes les classes l'amour des plaisirs, l'habitude des spectacles et des distractions de toutes sortes. Le gaz a donc véritablement transformé les mœurs, et je crains fort que ce ne soit pas en bien<sup>7</sup> ».

Les commerçants voient avec satisfaction la lumière du gaz accroître, sinon inventer, l'attraction du centre-ville en soirée, en particulier lors des fêtes et manifestations exceptionnelles. Le 14 juillet est la plus importante. Chaque année, la place Bellecour est illuminée, pour « donner plus d'éclat à la fête nationale et (pour) prendre en compte les intérêts des commerçants ». Mais ces choix ne sont pas du goût des commerçants des quartiers périphériques, qui aimeraient eux aussi profiter de l'occasion, et développer « une fête dans chaque quartier<sup>8</sup> », préfigurant ce que deviendra quelques décennies plus tard la fête du 8 décembre.

Les commerçants du centre-ville exercent désormais une influence majeure, non seulement sur l'éclairage de la ville et le paysage nocturnes, mais aussi sur l'organisation de la fête et les pratiques festives lyonnaises. Leur souci de promotion les incite à l'emploi de techniques d'éclairage innovantes, ce qui ne va pas à l'encontre des préoccupations municipales, ni des intérêts de la compagnie du Gaz ou des fabricants de matériel d'éclairage. Ceux-ci, confrontés à une demande croissante, s'emploient à

3 - AML, délibération du conseil municipal, 1878.

4 - VINGTRINIER (E.), *La vie lyonnaise*, Lyon, Éd. de Lyon, Lyon, 1880, reed. 1983, p. 34.

5 - *Id.*, p. 40.

6 - *Id.*, p. 42.

7 - *Id.*, p. 39.

8 - AML, délibération du conseil municipal, juillet 1888.

- 9 - *Id.*, octobre 1921. diversifier leurs productions et à augmenter les performances des becs et des lanternes. Point de convergence de tous ces intérêts, l'éclairage au gaz n'a pas fini de se développer.
- 10 - *Id.*, novembre 1890.
- 11 - *Id.*, octobre 1895.

*Nouvelle technique,  
nouveaux enjeux : le gaz intensif*

En 1885, le service de la voirie autorise la compagnie du Gaz à placer une lanterne Schülke devant le café du XIX<sup>e</sup> Siècle. C'est le premier essai sur le terrain de ce nouveau matériel, spécialement conçu pour l'éclairage public. Plus puissantes que les anciens becs Papillon, les lanternes Schülke sont d'abord dévolues à l'éclairage des places du centre-ville. Sous la pression des commerçants locaux, elles se répandent rue de la République, ce qui provoque une levée de boucliers des négociants de la rue de l'Hôtel-de-ville. La frénésie éclairagiste qui s'était emparée des commerçants cinquante ans plus tôt ressurgit sous forme d'innombrables pétitions qui réclament désormais l'éclairage « intensif » des Schülke.

Le nouveau système se diffuse très rapidement dans les rues centrales, puis le long des grands axes de circulation, en particulier sur les parcours des tramways. La volonté de la ville de doter Lyon d'un éclairage moderne mais bon marché, la prospérité de la compagnie du Gaz qui prend à sa charge la moitié du coût des installations pour conserver son monopole, tout concourt à la diffusion de la lumière intensive : en 1902, l'éclairage de la ville est augmenté de 570 %.

Avec l'apparition du matériel intensif, la hiérarchisation des espaces par la lumière artificielle, axes de circulation/voies secondaires, quartiers centraux/périphériques, prend de nouvelles dimensions, et le paysage nocturne se diversifie.

Simultanément, de nouveaux systèmes lumineux apparaissent, permettant la diffusion de messages, « motifs à gaz » indiquant la proximité d'établissements privés, ou lanternes portant l'inscription « Gendarmerie » en lettres blanches sur fond bleu. D'agent de la circulation, l'éclairage se fait gardien de l'ordre. De l'ordre spatial dans un premier temps, en tant qu'indicateur de directions ou de localisations ; de l'ordre social par la suite : nombreuses sont les pétitions ainsi motivées, adressées à la mairie dans les années 1890. Contrairement à celles des années 1840-1870 qui réclamaient le gaz pour promouvoir le commerce et les logements, elles demandent désormais « le gaz intensif » pour contrôler, réprimer et déplacer les pratiques indésirables, en particulier celles des prostituées et des homosexuels. Si les arguments économiques ont présidé à la modernisation de l'éclairage en centre-ville, la diffusion du gaz intensif en périphérie est d'abord motivée par un souci sécuritaire et policier, tant en matière de circulation que de déviance et de délinquance, selon ce principe énoncé par un conseiller municipal : « Une lanterne coûte moins cher qu'un gardien de la paix<sup>9</sup> ».

Apparaît alors en périphérie, et ce n'est pas un hasard, un vandalisme anti-lanternes que n'avaient pas connu, ou très peu, les becs Papillon depuis 1840. Ces déprédations alarment par leur ampleur la municipalité et la compagnie du Gaz qui « (en) signale journellement dans la banlieue »<sup>10</sup>, en particulier rue Tête d'Or, « à proximité du poste de police<sup>11</sup> ».

Les mille derniers becs Papillon qui éclairent Gerland et le parc de la Tête d'Or disparaissent en 1910, au profit de nouveaux becs à incandescence. Pour améliorer l'éclairage de ces lieux extrêmes de la ville, ce ne sont ni la prospérité ni la sécurité qui sont invoquées,

mais la situation géographique de ces sites. Pour la première fois, la municipalité se soucie du paysage qu'offre l'entrée de ville : « Cette amélioration s'impose d'autant plus que les voies actuellement pourvues de becs Papillon sont limitrophes de communes suburbaines qui ont adopté l'éclairage à incandescence. Il en résulte un fort contraste qui fait ressortir l'insuffisance de l'éclairage des voies de la banlieue de Lyon<sup>12</sup> ».

A la même époque, la première illumination électrique est inaugurée par les commerçants de la rue de la République, sonnante le glas définitif de l'éclairage au gaz, qui ne pourra plus longtemps résister à la concurrence de l'électricité, et se verra bientôt relégué au rang d'éclairage de périphérie, comme l'huile jadis.

### **MODALITÉS ET ENJEUX DE LA DIFFUSION DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**

*Vellétés et réticences  
autour de la fée Électricité*

Imagine-t-on une ville où cinquante compagnies distribueraient leur propre courant, sans harmonisation de prix, de tension et d'intensité ? C'est pourtant ainsi que commence à Lyon la diffusion de l'électricité. Rien de commun, donc, avec l'histoire du gaz, qui, à ses débuts, est produit par une usine, distribué par un réseau, au profit d'une unique compagnie. La diffusion de l'électricité au détriment du gaz ne reproduit pas celle du gaz remplaçant l'huile. Seuls les acteurs sont inchangés : municipalité, producteurs-distributeurs d'énergie, et commerçants.

En 1886, le Grand Bazar de la rue de la République éclaire ses locaux grâce à l'électricité fournie par un petit moteur... à gaz. Quelques mois plus tard, l'opéra comique de Paris s'enflamme,

suite à une fuite de gaz. Les victimes sont nombreuses, l'opinion publique est bouleversée. Immédiatement, l'éclairage des théâtres lyonnais est remis en question, et la compagnie du Gaz est chargée d'y installer le matériel électrique adéquat. Cette fois, elle n'est plus seulement en lice, comme le fut en son temps la compagnie Perrache. Nombreuses sont les « sociétés électriques » intéressées par ce marché, souvent montées à la hâte par des escrocs qui entendent profiter de l'affolement des populations : « On ne raisonne plus depuis (l'incendie), et on demande à cor et à cri l'électricité<sup>13</sup> ».

La compagnie du Gaz installe donc une première conduite pour alimenter les théâtres, qui s'étend rapidement à la rue de la République, où les demandes d'abonnement ont été immédiatement nombreuses. Une nouvelle fois, le centre-ville bénéficie de l'innovation technologique, mais ce centre s'est élargi et déplacé vers l'est, à l'image de la préfecture qui a traversé le Rhône. En 1890, la compagnie du Gaz crée une station sur la rive gauche pour alimenter les îlots du carrefour Saxe-Lafayette par un câble que la municipalité n'a pourtant pas autorisé.

Celle-ci est en effet soucieuse de réglementer le prix de l'éclairage électrique privé, et de généraliser l'emploi du gaz intensif pour l'éclairage public. Pour se donner le temps de réfléchir, la municipalité interdit la pose de câbles sur ou sous la voie publique, paralysant ainsi les « sociétés électriques ».

La compagnie du Gaz, qui ne doit pas laisser échapper le marché de l'électricité, profite de la rénovation du quartier Grôle pour passer outre aux interdictions municipales. Elle câble illégalement les nouveaux locaux, avec la complicité du promoteur qui loue les appartements électrifiés au prix fort.

12 - *Id.*, mars 1909.

13 - *Id.*, juillet 1887.

14 - *Id.*, décembre  
1901.

15 - *Id.*

Les autres « sociétés électriques » contournent l'interdit municipal en produisant du courant chez leurs clients : des groupes électrogènes sont installés dans les cours d'îlots, de façon à ce que les réseaux de distribution restent hors de la voie publique, et alimentent les locaux commerciaux et les appartements de chaque « îlot électrique ». Ces sociétés, parfois créées par des bricoleurs occasionnels qui électrifient ainsi leur propre îlot, sont à l'origine des premiers éclairages publics électriques de Lyon. En effet, certains commerçants abonnés à ces mini-réseaux éclairent en soirée, non leur devanture, mais le trottoir devant leur boutique : c'est un éclairage privé qui profite au domaine public, une sorte d'éclairage public sauvage. En 1899, plus de mille lampes à arc éclairent ainsi les trottoirs du centre-ville aux frais des commerçants, ce qui, en terme de luminance, est loin d'être négligeable à l'époque.

La municipalité, qui a beaucoup investi dans l'éclairage intensif au gaz, tarde toujours à réglementer la distribution d'électricité, et provoque un retard de l'éclairage public par rapport à celui du mobilier urbain, « colonnes lumineuses », kiosques et « urinoirs lumineux » électrifiés par la société des forces motrices du Rhône (SFMR). En quelques années, « les progrès de l'électricité ont amené la création d'enseignes, de réclames lumineuses à feux fixes ou à éclipses (clignotantes)<sup>14</sup> », et le paysage en est tant affecté que la municipalité s'interroge : l'enseigne lumineuse peut-elle faire l'objet d'une redevance municipale ? Certainement, car même si « le foyer lumineux n'est pas en saillie sur la voie publique (balcons, toitures...), les ondes émises, en traversant l'atmosphère d'une rue, occupent cette atmosphère au bénéfice de celui qui les produit. (...) L'enseigne lumineuse est agressive, et ce

n'est pas seulement l'œil du passant qu'elle vient molester (sic), c'est aussi l'habitant des maisons voisines<sup>15</sup> ».

Sur les traces de l'éclairage au gaz, l'électricité diversifie et renouvelle le paysage nocturne lyonnais, vingt ans après que Paris l'ait adoptée.

#### *La diffusion massive de l'éclairage électrique*

En 1897, la municipalité entrevoit enfin la possibilité de coupler les éclairages du gaz et de l'électricité et la distribution de courant est autorisée, ce qui condamne les petites compagnies de cours d'îlots. Désormais, la distribution du courant est l'affaire de grandes entreprises : la compagnie du Gaz, la SFMR et la SLEE (Société Lyonnaise d'Énergie Électrique).

Pour choisir la plus compétente, la Ville organise un concours d'éclairage le long de la rue de la République. Chaque entreprise met en lumière le tronçon qui lui est dévolu, mais la municipalité ne tranche en faveur d'aucune, laissant les choses en l'état : durant six ans, seule l'artère principale du centre-ville connaîtra un éclairage public électrique.

Curieusement, ce ne sont ni les pressions des commerçants, ni celles des compagnies qui vont déclencher l'électrification de l'éclairage public du centre-ville, mais la santé des marronniers de la place Bellecour. Ces grands arbres supportent mal les émanations des becs de gaz, c'est pourquoi la promenade des Marronniers est, en 1900, le dernier espace central doté de becs Papillon. Or la SFMR, en tant que concessionnaire de l'éclairage des kiosques et des colonnes lumineuses, doit à la Ville une certaine quantité annuelle de courant, laquelle est affectée, en 1903, à l'éclairage de la promenade. La place Bellecour est mieux éclairée, et les arbres sont saufs.

En quelques semaines, cet embryon d'éclairage public électrique est étendu de la statue de Louis XIV à la préfecture, en passant par le pont de la Guillotière.

Mais, jusqu'à la Première Guerre mondiale, plus rien n'est entrepris pour diffuser cet éclairage. Surviennent les hostilités, et avec elles la suppression réglementaire de l'éclairage public après 21 heures, ce qui n'empêche pas la Ville de doter le pont Wilson de lampes à arc à l'occasion de la foire de 1917.

Dans les premières années de l'après-guerre, l'éclairage public fait les frais du marasme économique, et il faut attendre 1923 pour retrouver dans les rues un niveau d'éclairage comparable à celui de 1910.

Au cours des années vingt, les enseignes commerciales s'électrifient, les grands néons des hôtels, cinémas et commerces de luxe commencent à barioler la nuit. Dans le centre, les commerçants de certaines rues qui attendent depuis quarante ans un éclairage public électrique décent se regroupent en comités. Ceux-ci offrent à la ville de prendre en charge les frais d'établissement du matériel adéquat, « sacrifice important mais intelligent », selon Herriot. Cependant, les prix que demandent les compagnies d'électricité pour alimenter ces installations sont si élevés que les comités demandent à la ville une participation financière. La municipalité accepte et prélève sur le budget de l'éclairage les dépenses ainsi occasionnées, ce qui entraîne « une diminution de l'éclairage sur les voies publiques des quartiers ouvriers<sup>16</sup> ». Le centre est une fois de plus mis en lumière au détriment de la périphérie, et l'influence des comités a été telle que toutes les rues commerçantes voient se créer immédiatement des associations locales pour l'éclairage public électrique, qui se diffuse enfin massivement.

Chaque année, c'est à l'approche de l'hiver que les comités de commerçants sont les plus actifs, notamment avant les fêtes de Noël et du jour de l'An. Les installations qui en résultent, lampes à arc suspendues par des câbles au-dessus de l'axe des rues, sont souvent établies par un artisan de la rue même, travaillant bénévolement pour son comité. Les types d'appareils et l'éloignement entre les lampes varient donc d'une rue à l'autre.

Au cours des années trente, l'éclairage axial est installé dans les rues principales et commerçantes des quartiers périphériques, puis dans les rues secondaires. Cependant, toutes les rues ne sont pas dotées de canalisations électriques : le quartier neuf des États-Unis est éclairé au gaz car le cahier des charges ne permet pas à la municipalité d'obliger les compagnies concessionnaires de la distribution d'électricité à câbler gratuitement les rues. Elles n'y consentent que lorsqu'elles peuvent compter sur un nombre suffisant d'abonnés. Comme lors de la diffusion du gaz, l'éclairage public est tributaire de l'éclairage privé ; cette logique produit un paysage nocturne où se lit une dichotomie technologique et sociale, et les termes qui expriment cette dualité n'ont pas changé : « Seuls les quartiers possédant des populations ayant des ressources ont pu jusqu'à présent bénéficier de l'éclairage axial<sup>17</sup> ».

---

## LE RENOUVEAU DU PAYSAGE NOCTURNE LYONNAIS

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les distributions de gaz et d'électricité sont nationalisées. La mairie détient seule les rênes de l'éclairage, sans avoir d'autres préoccupations que d'assurer la sécurité et la circulation. Mises à part les illuminations provisoires

16 - *Id.*, janvier 1921.

17 - *Id.*, 1934.

du centre-ville par les commerçants durant les fêtes, le paysage nocturne des années cinquante à soixante-dix est d'abord produit par l'éclairage routier, et le matériel lumineux, conçu pour l'éclairage des routes, n'est pas adapté aux villes.

Au cours des années quatre-vingts, se conjuguent divers paramètres qui annoncent un renouveau des paysages urbains nocturnes. C'est la fin des économies d'énergie qui imposaient des budgets drastiques aux services municipaux en matière d'éclairage ; et c'est la construction de l'Europe, qui incite les grandes villes à repenser leur image de marque. Dans ce contexte, municipalités et commerçants redécouvrent les vertus de l'éclairage esthétique, outil de promotion et vecteur d'identités valorisées. Après quarante ans de somnolence, les lumières de la ville cristallisent soudain des enjeux économiques et politiques, comme ce fut le cas au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. De nouvelles approches du paysage nocturne sont à envisager, qui justifient l'apparition simultanée de nouveaux acteurs et de nouvelles techniques. Dorénavant, architectes, éclairagistes, artistes et fabricants de matériel participent à la mise en lumière des sites urbains, conçoivent et utilisent des matériels diversifiés : lampes halogènes et lasers de toutes sortes ne sont que les prémices d'innovations très spectaculaires, hologrammes géants, tapis de lumière, méthodes, couleurs et intensités nouvelles qui révolutionnent l'illumination et le spectacle urbain.

#### *Le plan lumière municipal*

Jusqu'en 1988, l'éclairage esthétique du centre-ville présente une dichotomie évidente entre lumières municipales du Vieux-Lyon et éclairages commerciaux de la presqu'île. Saint-Jean-de-Fourvière

est alors l'unique image forte que donnent de Lyon les illuminations municipales et elles n'existent que du 8 décembre au 8 janvier. Depuis 1989, le plan lumière a modifié profondément ce paysage nocturne. De l'ancienne carte postale « Saint-Jean-de-Fourvière », il s'est transformé en une riche mosaïque où de nouveaux vecteurs de l'identité lyonnaise apparaissent.

Cette politique volontariste de renouvellement du paysage urbain en impose de nouvelles lectures qui privilégient le mode symbolique. La mise en lumière est d'abord chargée d'affirmer que Lyon est une métropole, dont le rayonnement et les phares (Fourvière, tour du Crédit lyonnais), sont visibles de loin ; qu'elle s'inscrit parfaitement dans son milieu, que son urbanisme s'est adapté aux contraintes des collines et des fleuves : les passerelles et les ponts subliment les obstacles et imposent une image de fluidité du trafic plutôt que de sa saturation.

La modernité est mise en scène comme le fruit d'une longue histoire, au cours de laquelle Lyon n'a jamais cessé d'être un centre européen. Symboliquement, le paysage nocturne nous rappelle que Lyon est un centre culturel (opéra, auditorium, théâtres), un centre administratif et institutionnel (palais de justice, poste centrale, préfecture, mairies d'arrondissements), un centre d'affaires (place du Change, palais de la Bourse, tour du Crédit lyonnais), et un centre universitaire (facultés du quai Claude-Bernard). S'ajoutent à ces critères de centralité, les vecteurs de l'identité lyonnaise, ville commerçante (illuminations, enseignes), catholique (églises de quartier, phare de Fourvière), et médicale (Hôtel-Dieu, hôpital Édouard Herriot).

Ainsi, le paysage des illuminations municipales peut se lire comme une carte d'identité édifiante de Lyon, qui



idéalisent tout ce que les élites locales ont hérité ou produit de valorisant dans les domaines culturel, politique, économique ou scientifique. Il privilégie donc le centre-ville et ne constitue en définitive qu'un aspect du paysage lyonnais de nuit.

### *Concurrence et inflation*

L'éclairage fonctionnel hiérarchise les axes de circulation en fonction de leur trafic et dessine la trame du réseau viaire sous forme d'une roue : ceinture périphérique et axes radiaux convergeant vers le centre lumineux. Les éclairages commerciaux reproduisent en partie ce schéma : grandes enseignes périphériques, illuminations des voies radiales et des rues du centre. C'est-à-dire que, phénomène récent dans l'histoire de l'éclairage, le centre-ville n'a plus le monopole de l'éclairage commercial. Depuis les années soixante-dix se développe une ceinture périphérique de plus en plus lumineuse, parsemée d'enseignes géantes, d'intensités inégales. La concurrence qu'exprime cette nouvelle bipolarité de la lumière concerne principalement les secteurs de la grande distribution et de l'hôtellerie. Les hôteliers et les commerçants du centre, pour faire face à la montée en puissance lumineuse de leurs concurrents périphériques, réinvestissent dans le matériel d'éclairage. En 1986, le réseau Mapotel illumine le Royal, le Carlton, et les Beaux-Arts « dans le cadre du développement de la nouvelle image de marque des hôtels traditionnels rénovés en centre-ville<sup>18</sup> ». Simultanément, les commerçants du centre renouent avec d'anciens réflexes éclairagistes et se regroupent à nouveau rue par rue pour faire pression sur la municipalité. Ceux de la rue de la Charité proposent par exemple de « redonner une identité à la rue en la spéciali-

sant dans les enseignes commerciales, pour attirer le public et les touristes. Chaque magasin aurait une enseigne lumineuse particulièrement visible, de façon à créer un paysage attractif<sup>19</sup> ». Augmentation des contrastes, disparité de l'éclairage selon la rue, paysage nocturne en « patchwork » anarchique, enseignes tapageuses et néons racoleurs, à trop vouloir identifier leur rue, les commerçants risquent de galvauder le paysage nocturne du centre-ville.

Cette tendance à l'inflation lumineuse, suscitée par la concurrence commerciale, n'est pas récente. Elle apparaît à chaque fois qu'une nouvelle technique permet de mettre en lumière plus efficacement une image de marque. C'est aujourd'hui le cas, grâce au renouvellement des matériels d'éclairage, mais dorénavant, les commerçants ne sont plus les seuls acteurs de cette inflation : l'éclairage des villes et des sites devient un enjeu politique et économique que plus personne ne néglige. Si les illuminations d'églises se multiplient dans les campagnes, c'est aussi dans une logique concurrentielle entre communes rurales. Le même phénomène est observable à l'échelle des métropoles européennes, et risque d'engendrer des abus. Attention à la frénésie éclairagiste, à la tentation du grand jour artificiel, à la recherche d'effets lumineux outrés et à l'illumination systématique du pittoresque. Pour que la lumière suscite un paysage lisible et agréable, elle doit être manipulée avec précautions. Si le plan lumière a inauguré avec succès une nouvelle conception du paysage nocturne lyonnais, saura-t-il s'arrêter à temps ?

18 - *Le Progrès*,  
30 avril 1986.

19 - *Lyon Matin*,  
11 janvier 1988.



**Carte 1**  
**L'éclairage public au gaz en 1836**



Carte 2  
Extension de l'éclairage public au gaz en 1841



Carte 3  
Extension de l'éclairage public au gaz en 1847